

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 décembre 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	8

Vote
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 07 décembre à 19h00, le comité syndical du syndicat sportif intercommunal La Chapelle-Caro-Saint-Abraham s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Janick GABILLET, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 29/11/2021.

Présents : Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Alexandra MARGOUEZ  
Messieurs David BOSCHET, Laurent DUPÉ, Janick GABILLET, Philippe MAHE, François MILOUX

Absent ayant donné procuration : Monsieur Thierry COAT (procuration à Monsieur Janick GABILLET)

Secrétaire de séance : Monsieur David BOSCHET

*Loi de vigilance sanitaire 2021-1465 du 10/11/2021, règles dérogatoires applicables compte tenu du contexte sanitaire : un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs et le quorum est fixé au tiers des membres présents.*

07DEC21\_04 : Tarifs des locations applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président expose :

*« il appartient au comité syndical de fixer les tarifs des locations du complexe. Ces tarifs sont ainsi valables pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Aussi, il convient de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2022 à venir »*

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour :

- DÉCIDE de mener une réflexion en 2022 sur les catégories de tarifs, compte tenu du fait que la commune de la Chapelle-Caro a fusionné 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec les communes historiques de Quily et Le-Roc-Saint-André pour devenir la commune « Val d'Oust »

- DÉCIDE de maintenir les tarifs en vigueur et de ce fait, FIXE les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

LOUEURS	SALLE DES FETES	CUISINE	TOTAL
<b>ASSOCIATIONS DE ST-ABRAHAM ET DE LA CHAPELLE-CARO</b>			
Animation sans entrée ou repas payant	Gratuit	110€	110€
Animation avec entrée ou repas payant	135€	110€	245€
Ecole (animation avec entrée ou repas payant lucratif)	130€	105€	235€
Sonorisation			50€
<b>PARTICULIERS DE ST-ABRAHAM ET DE LA CHAPELLE-CARO</b>			
1 repas par jour	175€	130€	305€
2 repas par jour	195€	175€	370€
Forfait deux jours (3 repas)			580€
Vin d'honneur – apéritif	125€		125€
Sonorisation			50€
<b>ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR</b>			
Animation sans entrée ou repas payant	165€	175€	340€
Animation avec entrée ou repas payant	230€	180€	410€

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le

50€

ID : 056-255602120-20211207-07DEC2104-DE

**Sonorisation**

**PARTICULIERS DE L'EXTERIEUR**

1 repas par jour	230€	180€	410€
2 repas par jour	250€	220€	470€
Forfait deux jours (3 repas)			735€

**CAUTION : 1000 €**

**FOYER**

Loué pour anniversaires, fêtes de famille, buffet froids, réunions **100€**

**CAUTION** **300€**

**Nombre de personnes** **60**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie de Saint-Abraham, siège social du syndicat, le 7 décembre 2021

Le Président, Janick GABILLET

SYNDICAT SPORTIF INTERCOMMUNAL  
LA CHAPELLE CARO - SAINT ABRAHAM  
Mairie SAINT ABRAHAM 56140